

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/151  
13 novembre 2001

(01-5766)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Quatrième session  
Doha, 9 - 14 novembre 2001

Original: anglais

## MAURICE

### Déclaration distribuée par M. Jaya Krishna Cuttaree Ministre de l'industrie et du commerce international

Maurice aimerait s'associer aux délégations qui l'ont précédée pour remercier Son Altesse l'Émir du Qatar et son peuple pour l'accueil réservé à la présente session de la Conférence ministérielle de l'OMC et pour leur hospitalité. Nous connaissons tous les circonstances difficiles dans lesquelles se tient cette réunion. Notre rassemblement à Doha atteste donc de notre ferme volonté de poursuivre les activités du système multilatéral fondé sur des règles.

L'OMC amorce un tournant. Sa crédibilité dépendra de sa capacité de relever les défis de la mondialisation tout en s'assurant que le système commercial multilatéral soit un cadre global qui prenne en compte les préoccupations de toutes les économies, qu'elles soient fortes ou faibles, riches ou pauvres, de grande ou de petite taille.

Maurice est fermement convaincue que l'OMC devrait adopter un programme de fond en faveur du développement. Un tel programme de travail ne pourra cependant être élaboré que si l'on recense et que l'on prend en compte de manière concrète les préoccupations de tous les pays en développement. Les difficultés auxquelles sont confrontés les plus démunis des pauvres, qui représentent 614 millions de personnes dans 43 pays, sont au cœur même de ces préoccupations. Permettez-moi de rappeler que sur les 43 PMA actuels, un seul d'entre eux devrait abandonner le statut de PMA d'ici à 2015 et huit seulement au cours des 50 années à venir. Dans le même temps, un nombre bien supérieur de pays devraient s'enfoncer encore davantage dans la pauvreté. Cette année déjà, il a été proposé de reclasser dans la catégorie des PMA deux pays d'Afrique qui à une certaine époque semblaient sur le point de s'ouvrir à de meilleures perspectives économiques.

D'après le rapport sur les PMA de la CNUCED pour l'année 2000, il est possible que les 22 PMA dont le PIB réel par habitant a baissé ou a stagné entre 1990 et 1998 se trouvent pris dans un cercle vicieux résultant de l'interaction entre régression économique, pressions sociales et instabilité politique.

Dans le contexte d'un programme aussi fondamental pour le développement, le commerce devrait jouer un rôle qui permette à nos pays d'exploiter leur potentiel productif et de relancer la croissance moyennant, notamment, le renforcement de nos capacités du côté de l'offre, le développement des ressources humaines, un transfert approprié de technologie et des investissements étrangers directs, l'objectif étant d'instaurer une économie fondée sur le savoir. Il faudra également plus de cohérence à l'échelle de l'OMC, des institutions de Bretton Woods, de la CNUCED et du Centre du commerce international.

À la troisième Conférence des PMA, tenue à Bruxelles au mois de mai dernier, les déclarations de la Banque mondiale et de la CNUCED soulignaient que les négociations commerciales ne devraient pas être uniquement menées sur la base des aspects juridiques mais

devraient également tenir compte des différences de structure économique. En décembre 2000, le Livre blanc publié par le Royaume-Uni sous le titre "Éliminer la pauvreté dans le monde: que la mondialisation profite aux pauvres" précisait en fait qu'à terme, l'OMC devait envisager d'adopter un ensemble plus viable de catégories de pays pour mieux tenir compte des divers niveaux de développement.

Maurice croit profondément en un système commercial multilatéral fort, fondé sur des règles, qui reconnaisse les réalités économiques du monde et ménage une flexibilité adéquate aux gouvernements nationaux en ce qui concerne la poursuite de leurs objectifs. De fait, telle est bien la philosophie qui sous-tend le principe du traitement spécial et différencié de l'OMC, lequel est fondé sur l'idée que des pays qui en sont à des stades de développement différents pourraient être assujettis à des niveaux divers d'obligations et bénéficier d'une marge de manœuvre dans le choix de leurs politiques.

En tant que petite économie, Maurice est confrontée à un certain nombre de difficultés permanentes qu'elle doit résoudre tout en mettant en œuvre son développement économique et commercial. Ainsi, par exemple, Maurice est isolée de ses principaux partenaires commerciaux, puisqu'elle se situe à environ 12 heures d'avion de son marché d'exportation le plus proche et que sept heures de vol en moyenne la séparent de ses fournisseurs les moins lointains. Maurice n'a pas de ressources naturelles et toute sa base manufacturière est tributaire des matières premières importées. C'est là de toute évidence une situation qui a d'importantes répercussions sur ses coûts de fabrication et sur sa compétitivité.

Maurice est également située au cœur d'une zone cyclonique et manque de terres arables. De fait, le pays ne comptant qu'environ 2 000 kilomètres carrés de terres, les possibilités de diversification de l'agriculture sont très limitées. Malgré les tentatives faites pour diversifier l'agriculture, la culture du sucre reste la principale activité agricole et joue un rôle multifonctionnel majeur dans le développement rural, la protection de l'environnement et la fourniture de l'énergie.

S'appuyant sur la prévisibilité des arrangements préférentiels d'accès aux marchés, Maurice s'est efforcée de développer de nouveaux secteurs de son économie. Jusqu'à présent, ces préférences commerciales ont rendu possible le développement socioéconomique du pays en lui ouvrant l'accès aux principaux marchés, à savoir ceux de l'Union européenne et des États-Unis. À bien des égards, ces préférences nous ont aidés à surmonter nos handicaps intrinsèques.

Outre les obstacles insurmontables qui résultent de sa situation géographique, Maurice se trouve confrontée à des défis redoutables: l'érosion des préférences commerciales accordées à nos exportations; l'intensification de la concurrence; l'impératif de maîtriser le déficit budgétaire; la nécessité de trouver des ressources pour stimuler la croissance et lancer de nouvelles activités et les pressions de plus en plus fortes qui s'exercent sur des ressources rares, les coûts de production élevés et la nécessité d'améliorer la productivité du travail.

Les petites économies vulnérables telles que Maurice sont gravement préoccupées par les déséquilibres et le manque d'équité des Accords existants de l'OMC, qui sont fort préjudiciables à leurs intérêts. L'un des exemples les plus flagrants est celui de l'Accord sur les subventions qui permet à certains grands pays de faire usage de subventions et de mesures de soutien alors que de petits pays comme Maurice n'ont pas cette possibilité parce qu'ils ont un PNB relativement plus élevé. Cela a pour effet de restreindre la capacité de pays comme Maurice à prendre des mesures pour encourager l'industrialisation et appliquer une stratégie de développement. Il est clair que l'indicateur du PNB ne donne pas une image fidèle de la réalité des petites économies vulnérables des pays en développement.

Il appartient donc à l'OMC, dans le cadre de son programme de fond en faveur du développement, de prendre en compte les situations difficiles et particulières des petites économies,

telles que Maurice, parmi lesquelles figurent de nombreux très petits États insulaires en développement. Lors de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en 1998, les Ministres se sont déclarés préoccupés par la marginalisation de certaines petites économies et ont reconnu qu'il était urgent de traiter cette question. La suite donnée à cette décision a été plutôt décevante dans la mesure où aucune mesure concrète n'a encore été prise.

Les petites économies ne souffrent pas seulement de l'étroitesse de leur base économique, mais aussi de leur dépendance à l'égard d'un petit nombre de produits qui sont vulnérables en cas de chocs externes et de catastrophes naturelles. Comme Maurice, certains de ces pays exportent un produit unique. En outre, du fait de leur faible dotation en ressources naturelles et de leur petite taille, ces pays n'ont pas la possibilité de tirer parti des économies d'échelle, ce qui les condamne à des coûts de production élevés et par conséquent à une faible compétitivité.

Outre leurs vulnérabilités intrinsèques, ces petites économies ont aussi eu à faire face à un environnement commercial international en mutation rapide, dans lequel il leur faut mobiliser des ressources énormes et déployer des efforts continuels pour pouvoir s'intégrer au système multilatéral. De nombreux pays en développement ne disposent pas des capacités de gestion qui leur permettraient de s'acquitter pleinement de leurs obligations dans les nouveaux domaines tels que les droits de propriété intellectuelle, l'investissement et les services. Il ne faut donc pas surcharger le programme de Doha avec des questions sur lesquelles ces pays ne sont pas prêts à engager des négociations.

Au cours des dernières années, les petites économies ont continué de subir des retombées négatives convergentes de la libéralisation, essentiellement imputables à l'érosion des préférences et à l'intensification de la concurrence de pays plus importants. L'expérience que mon pays a accumulée depuis le Cycle d'Uruguay nous a enseigné que, lorsqu'elles sont confrontées à un monde qui se libéralise rapidement, les petites économies subissent un coût d'ajustement extrêmement élevé. Dans ces circonstances, on ne saurait assez souligner l'importance du maintien des préférences commerciales actuelles. Dans ce domaine, toute remise en cause perturberait gravement le tissu socioéconomique déjà fragile de nos pays.

La vulnérabilité de notre économie face aux nouveaux progrès de la libéralisation de l'économie mondiale a été reconnue. C'est pourquoi je souhaite souligner à nouveau que nous appelons énergiquement à l'adoption au sein de l'OMC d'un programme de fond en faveur du développement qui reconnaisse pleinement les spécificités de pays tels que Maurice. Nous avons besoin pour cela de l'appui total de l'OMC et de la communauté internationale. Maurice demande donc instamment que des progrès effectifs soient accomplis en ce qui concerne le Programme de travail relatif au commerce des petites économies, de façon à prendre en compte leurs problèmes et leurs préoccupations.

Avant de conclure, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à la République populaire de Chine et au Taipei chinois qui viennent de devenir Membres de l'OMC. Nous serons heureux de collaborer avec ces nouveaux Membres et nous comptons sur leur soutien dans la prise en compte des problèmes des petits pays en développement vulnérables.

---